

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'eau et des risques

Perpignan, le 1 JUIN 2015

Affaire suivie par :
Marie-Hélène DOLO

☎ : 04.68.51.95.46
✉ : marie-helene.dolo
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique concernant la demande de déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux d'entretien du torrent de la Grave sur la commune d'Estagel, par Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération.

En application de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2015140-0002 du 20 mai 2015 il sera procédé à une enquête publique préalable à l'habilitation requise, au titre du code de l'environnement, pour l'opération précitée.

Le dossier d'enquête publique, composé de la demande de déclaration d'intérêt général, ainsi que le registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie d'Estagel pendant 30 jours consécutifs, du lundi 22 juin 2015 au mardi 21 juillet 2015 au inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, exceptés les samedi, dimanche et jours fériés, soit le lundi, le mercredi et le vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h et le mardi et le jeudi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 18h.

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie d'Estagel, à Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête publique pour la réalisation de travaux d'entretien du torrent de la Grave à Estagel – 6 avenue du Docteur Torreilles – 66310 Estagel, qui les annexera audit registre après les avoir visées.

Monsieur Francis MATEU désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public, à la mairie d'Estagel, comme suit :

- le lundi 22 juin 2015 de 9h à 12h
- Le mercredi 15 juillet 2015 de 14 h à 17 h
- Le mardi 21 juillet 2015 de 14 h à 18 h

Le commissaire enquêteur assurera aussi une permanence à la bibliothèque, à côté de la mairie, au 8 avenue du docteur Torreilles :

le samedi 4 juillet de 9 h à 12 h.

Téléphone :

121 Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
Renseignements :
+33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante: <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

L'ensemble du dossier d'enquête est mis à la disposition du public à la mairie d'Estagel ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer). Toute personne physique ou morale intéressée pourra en obtenir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le mardi 21 juillet 2015, à l'heure de fermeture de la mairie au public, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes à la Préfète des Pyrénées-Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables.

Une copie des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, à l'adresse internet précitée, ainsi qu'à la mairie d'Estagel et à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération – Direction générale des services techniques – M. Olivier Silvestre – 04 68 08 61 32 e-mail. : o.silvestre@perpignan-mediterranee.org.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général ou un refus, prise par arrêté de la Préfète des Pyrénées-Orientales.



Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques,

Xavier AERTS